

56. Le rôle des Gouverneurs de Province wallons dans la préservation du Patrimoine (2017)

Les réflexions ci-dessous sur le rôle potentiel et réel des Gouverneurs de Province dans la préservation du patrimoine furent ma contribution au colloque organisé à Namur en avril 2017 par le Gouverneur Mathen sur le rôle des Gouverneurs.

Je ne sais si c'était la bonne attitude à adopter pour réagir au mieux à vos propositions en forme de suggestions, mais j'ai choisi de réfléchir à celles-ci en me fiant d'abord à mes souvenirs personnels et professionnels avant de lister ensuite quels étaient les atouts potentiels d'un Gouverneur pour intervenir dans les dossiers du Patrimoine.

Afin de prendre un peu de recul avec l'actualité immédiate ou la situation namuroise, j'ai tenté en effet la semaine dernière, sous le soleil provençal et loin de ma bibliothèque et de mes dossiers, de me remémorer des interventions de Gouverneurs wallons dans la préservation et la valorisation du patrimoine en faisant confiance à ma mémoire pour ne retenir, dans les plus anciennes, que les plus marquantes.

Nous voici donc à Liège en '78, à deux ans de la fermeture programmée du charbonnage de Blégny, dans le pays de Herve, et c'est le Gouverneur Gilbert Mottard, certes dans un contexte institutionnel différent d'aujourd'hui, qui prend l'initiative du rachat du site minier par la Province et de sa transformation en site touristique avec pour particularité la possibilité pour les visiteurs de descendre dans les galeries en compagnie d'anciens mineurs. A partir de 1990, son successeur Paul Bolland parviendra à mobiliser des Fonds Feder pour améliorer les infrastructures d'accueil à Blégny-Mines et l'essor du site, aujourd'hui classé Patrimoine mondial par l'Unesco avec trois autres sites miniers wallons, figure incontestablement dans son bilan autant que les liens étroits créés entre sa province et le Tour de France.

A l'ouest de la Wallonie, Claude Durieux n'était pas encore Gouverneur mais député permanent lorsqu'il obtint que la Province s'occupe à partir de 1984 du Grand Hornu près de Mons puis rachète le site minier en 1989. Il s'est ensuite investi durant des années dans sa valorisation, y compris comme Gouverneur à partir de 2004 en restant le président actif de l'association Grand Hornu Images qu'il animait depuis vingt ans déjà.

En 2004 toujours, tout comme Michel Foret fraîchement nommé à Liège et tout

comme Denis Mathen dix ans plus tard, je me souviens que Claude Durieux avait contacté l'Institut du Patrimoine wallon afin d'envisager les possibilités de collaboration sous l'angle patrimonial autour du Palais provincial de Mons. C'est l'époque où la Région avait obtenu la tutelle sur les communes et les provinces, mais où elle refusait d'intervenir dans les palais provinciaux puisque ceux-ci dépendaient toujours de la Régie fédérale des bâtiments qui n'entendait plus, elle, y investir puisque leurs occupants n'étaient plus du ressort du fédéral...

L'absence de classement du Palais provincial montois ne permit pas à l'IPW d'épauler le nouveau Gouverneur du Hainaut malgré le souci légitime de celui-ci de ne pas voir se détériorer un bel édifice Art déco, et à Liège le refus des divers niveaux de pouvoirs d'investir dans les espaces du Gouverneur, en dépit de leurs qualités exceptionnelles, empêcha l'IPW d'aller plus loin que la réalisation de l'inventaire des travaux élémentaires à réaliser.

Mais tout au long de son mandat, le Gouverneur de Liège resta attaché au sort du prestigieux bâtiment qu'il occupait et, outre les travaux qu'il fit réaliser à ses propres frais, il prit l'initiative de mobiliser une série d'historiens et historiennes de l'art, ainsi que les moyens financiers nécessaires, pour la réalisation d'un superbe volume consacré à l'ancien palais des princes-évêques, volume faisant malheureusement double emploi avec celui que l'Institut du Patrimoine avait déjà mis en chantier.

Une autre publication patrimoniale due à un Gouverneur fut le beau livre sur le patrimoine du Brabant wallon au fil des rivières de la cinquième province, voulu par Marie-José Laloy et coédité avec l'IPW en 2013, peu avant la retraite de celle-ci. Mais je veux surtout rappeler le rôle important qu'a joué la Gouverneure du Brabant wallon, rôle qu'elle joue encore d'ailleurs, à la présidence de l'asbl gestionnaire de l'abbaye de Villers-la-Ville, comme représentante du Ministre du Patrimoine non seulement quand celui-ci s'appelait Jean-Claude Marcourt mais encore sous Messieurs les Ministres Lutgen, Di Antonio et Prévot depuis 2009. Voilà peut-être une piste à méditer pour d'autres monuments d'intérêt régional à défaut d'une gestion centralisée.

Pour rester dans le domaine des asbl, je terminerai ce tour de Wallonie avant de revenir sur Namur en rappelant que l'ancien Gouverneur du Luxembourg Bernard Caprasse a présidé durant des années et en tout cas jusqu'à sa retraite en 2016 l'asbl Wallonia Nostra qu'avait créée en 1993 Antoine Humblet avec pour ambition, loin d'être atteinte, de fédérer le paysage associatif wallon en matière

de patrimoine, asbl qui est aujourd'hui mandatée par la Région pour effectuer un vaste travail préparatoire à la requalification des biens classés. C'est à ce titre que j'avais préconisé l'entrée du Gouverneur au Conseil d'administration d'Europa Nostra Belgium, où un renforcement de la présence de la Wallonie me paraît toujours pouvoir être utile.

Sans avoir tenté d'être exhaustif je l'ai dit, il me semble que ces regards en arrière et au-delà de l'horizon namurois montrent assez que la matière du patrimoine, et je m'en suis tenu au patrimoine immobilier, est effectivement une de celles dans lesquelles plusieurs Gouverneurs wallons se sont investis activement au cours de leur mandat. Certes pas tous et pas constamment, mais ceux qui le firent s'y engagèrent avec l'enthousiasme que nécessite cette matière.

Vous-même, Monsieur le Gouverneur, vous avez pris à cœur le destin de cet ancien palais épiscopal auquel vous vous étiez si bien identifié lors des dernières Journées du Patrimoine en septembre 2016, et vous avez, je l'ai dit, à l'instar de Claude Durieux et Michel Foret jadis, vous aussi contacté l'Institut du Patrimoine wallon pour préparer le dossier de sa restauration, travail dans lequel un de nos binômes architecte/historien de l'art est engagé actuellement.

Vous aussi avez été associé aux discussions relatives aux projets Trema, comme l'Institut depuis peu d'ailleurs, vous avez succédé à Michel Foret à la présidence du Festival musical de Wallonie, mais vous vous êtes singularisé dans ce domaine d'abord par votre brillante mercuriale d'octobre 2015 consacrée à la protection du patrimoine de Bruly à Palmyre, que j'ai relue avec plaisir, puis en étant sollicité l'an dernier pour rejoindre le Conseil d'administration de Prométhéa, l'organe promotionnel et facilitateur du mécénat culturel et patrimonial en Belgique francophone, où vous siégez aux côtés de dirigeants d'entreprises et d'acteurs culturels convaincus de l'importance des opérations de mécénats et surtout soucieux d'en faciliter la concrétisation par les entreprises, que ce soit pour des manifestations artistiques ou pour des interventions sur le patrimoine bâti.

C'est ici l'occasion de rappeler cette notion de « responsabilité partagée » vis-à-vis du patrimoine que vous avez-vous-même mise en exergue dans votre mercuriale de 2015 au départ de la Convention de Faro, une notion rappelant que chaque citoyen, chaque autorité doit se sentir responsable du patrimoine, notion incitant donc à dépasser les limites qui tendent à freiner certaines interventions en faveur du patrimoine en l'absence d'un lien juridique avec celui-ci, avec pour conséquence parfois l'immobilisme coupable, même s'il était administrativement légitime, dont des monuments majeurs ont pu pâtir durant

des années.

C'est pour faire sauter autant que possible ce type de frein que les parlementaires wallons unanimes avaient accepté de confier en 1999 à l'Institut du Patrimoine la possibilité d'agir, au nom de la responsabilité morale partagée par la Région, en faveur du sauvetage de certains monuments menacés par l'inaction ou l'impuissance de leurs propriétaires.

Et c'est au nom de cette même responsabilité partagée, dans ce dépassement parfois nécessaire des cloisonnements administratifs paralysants, que l'on peut effectivement trouver la légitimité des initiatives d'un Gouverneur provincial en faveur du patrimoine comme de toute autre force morale individuelle ou collective – je pense notamment aux nombreux groupes de citoyens qui se mobilisent en faveur d'un monument sans en être propriétaire ou encore aux associations d'experts du secteur et aux fondations de mécènes.

Les unes ont l'expertise de la connaissance ou le poids de leurs mobilisations citoyennes, les autres offrent leur moyens financiers, le Gouverneur, lui, n'a certes que son poids moral, précieux héritage de plus d'un siècle et demi d'existence de la fonction, mais il me semble d'expérience que cela reste un poids non négligeable. Je ne me souviens pas, malgré l'évolution de la fonction depuis un quart de siècle, avoir jamais eu l'impression que la présence d'un Gouverneur dans un « tour de table » autour d'un projet patrimonial était considérée comme quantité négligeable, bien au contraire si je repense à Villers ou à Blégny, et cela même si le Gouverneur n'a pas la légitimité électorale dont peut se prévaloir l'écu ainsi qu'on l'a rappelé ce matin. Mais par contre il sait autant que ce dernier ce que sont les contraintes administratives et politiques.

Les contraintes administratives, un Gouverneur sait pertinemment de quoi il s'agit pour y être confronté comme tout acteur public dans l'exercice de ses missions, et pour ma part depuis dix huit ans je n'ai cessé de m'y frotter ainsi que mes collaborateurs dans le cadre du travail l'IPW. C'est depuis un quart de siècle que des observateurs avertis soulignent régulièrement leurs effets pervers dans le secteur des monuments. Au point que j'ai souvent cité à mes agents cette mise en garde de Jean-François Revel : « tout individu, soudainement gagné par la mentalité bureaucratique, peut vite en arriver à ne plus percevoir le monde qu'à travers le prisme de la bonne marche du service ».

Le fait d'être conscient et de pouvoir prévoir, pour s'y être frotté par ailleurs, le

danger de raisonnements et de fonctionnements administratifs lorsque ceux-ci sont aveuglant ou sclérosant, ce qui n'est heureusement pas toujours le cas, est un atout que n'ont pas toujours les collectifs de citoyens, les associations de spécialistes ou encore les chefs d'entreprise désireux de jouer les mécènes ou les rassembleurs dans le secteur des monuments.

Un Gouverneur a encore un autre atout. Etant lui-même issu, parfois très tôt maintenant mais tout de même issu du sérail politique, il mesure plus que d'autres que dans la conservation et la restauration du patrimoine comme dans quasi tous les autres domaines de l'action publique et je vous cite Monsieur Mathen, les « télescopages d'intérêts opposés guidés par des ambitions locales et les enjeux politiques sont des réalités qu'on peut draper d'un regret naïf mais avec lesquels il faut cependant compter » - fin de citation. Et à nouveau sur cet aspect, je dois témoigner qu'en un quart de siècle à des titres divers dans ce secteur, j'ai certes pu apprécier souvent les avancées décisives que connaissait tel ou tel monument grâce à l'appui déterminant dont il bénéficiait de la part d'un acteur politique actionnant intelligemment ses leviers, mais j'ai vu aussi, à l'inverse, des projets de réaffectations longuement mûris sinon même entamés s'enliser, voire être abandonnés, une fois parti vers d'autres cieux ou renvoyé dans l'opposition la Ministre ou le bourgmestre auxquels on les avait parfois bien abusivement identifiés.

Bien au fait des contingences politiques, le Gouverneur bénéficie par rapport à celles-ci de deux atouts dont une partie des hauts fonctionnaires, devenus mandataires renouvelables, sont désormais privés. D'abord il est en principe totalement au dessus, ou en dehors si on préfère, des calculs politiques, ou plutôt partisans ou personnels, qui interfèrent à des degrés divers mais parfois négativement dans bon nombre de dossiers puisqu'après sa désignation, il n'a plus rien normalement ni à attendre ni à devoir au milieu dont il est issu, à moins que je pêche ici par ignorance ou par naïveté.

Ensuite, là où le calendrier des acteurs politiques mais pas de tous et pas toujours heureusement est d'abord celui des échéances électorales, chaque niveau de pouvoir étant de surcroît à cet égard perturbé par les autres vu la plaie persistante du cumul des mandats, le Gouverneur a pour lui la durée, parfois deux décennies à son poste voire plus, et on sait dans le secteur du patrimoine que le temps de gestion et de concrétisation des grands projets est un des paramètres les plus pesants avec lesquels il faille compter – au point qu'il est évident par exemple pour les professionnels de l'IPW, après dix huit années d'expérience, que les calendriers d'un investisseur immobilier privé et celui du

patrimoine monumental sont, à de très rares exceptions près ou seulement à la marge, largement incompatibles même quand intervient dans le montage un acteur comme l'IPW empreint d'une culture de résultats plutôt qu'obnubilé par la bonne application de processus codifiés.

Si on ajoute que le Gouverneur, de par sa fonction de représentation, est fréquemment pour ne pas dire constamment en contact avec les milieux les plus divers dans la province et peut faire bénéficier de son carnet d'adresses et de son entourage un projet nécessitant des synergies multiples comme c'est de plus en plus souvent le cas dans les grands dossiers patrimoniaux, il semble au total que la fonction, malgré l'absence totale de moyens propres en la matière, ne présente pas que des inconvénients pour tenter de jouer un rôle actif dans la préservation du patrimoine.

Faut-il tenter de légitimer celui-ci en rapprochant les compétences fonctionnelles du Gouverneur en matière de sécurité avec les préoccupations de l'association du « Bouclier bleu » pour la préservation des monuments classés en temps de guerre ? Je ne le pense pas, car sous nos cieux heureusement, et à moins d'un revirement complet de la stratégie des barbares islamistes qui décideraient de faire exploser ici aussi des monuments en plus de massacrer des innocents, nos vieilles pierres vivent sous d'autres menaces que celles des armes. Pour ma part, en deux décennies, je n'ai entendu évoquer l'action du « Bouclier bleu » en Wallonie que ces dernières années seulement, quand certains ont relayé son souhait de voir modifier dans toute l'Europe le sigle identifiant les monuments classés et donc de renoncer à son écusson bleu et blanc, et cela au moment où l'IPW, encore lui, menait à bien et à un rythme soutenu leur renouvellement dans toute la Wallonie à la demande du Cabinet. C'est donc à mes yeux relativement anecdotique jusqu'à présent.

Je ne pense pas que l'institutionnalisation d'un rôle des Gouverneurs provinciaux dans la politique du patrimoine soit à l'ordre du jour dans le cadre des projets du Ministre Maxime Prévot de redessiner le paysage institutionnel en la matière d'une part en fusionnant d'ici janvier prochain l'IPW et l'Administration du Patrimoine dans une Agence au sein du Service public de Wallonie, pari risqué mais audacieux, et d'autre part en revoyant les procédures à l'occasion d'un nouveau décret relatif au Patrimoine prévu lui pour cet automne.

Mais je voudrais souligner que tout qui, bénéficiant d'une certaine latitude d'action et d'une certaine autorité morale, vaudra jouer un rôle ou continuer à le jouer en faveur du patrimoine wallon le fera dans les mois qui viennent dans un

contexte globalement positif. Après la première révolution qu'a connu le patrimoine wallon voici près de trente ans avec sa régionalisation en 1989 et l'accroissement budgétaire colossal qui s'en est suivi, après la deuxième révolution que fut dix ans plus tard la création de l'IPW et la dynamisation de toute une série de missions à l'actif de celui-ci, une troisième révolution me paraît en marche avec le pari du remodelage institutionnel pour implanter dans la future Agence la culture d'entreprise de l'IPW, avec le premier redressement budgétaire significatif depuis très longtemps et le retour à des montants dépassant désormais ceux du Ministre Collignon, avec la multiplication d'accords-cadres en faveur de monuments du patrimoine exceptionnel sur tout le territoire wallon comme le bon sens l'aurait voulu depuis longtemps aussi, avec enfin la réforme décidée en matière de droits de successions pour les propriétaires de monuments classés. Voilà toute une série de mesures qui me permettent de parler d'une période propice au patrimoine wallon dans laquelle, je n'en doute pas, les passionnés, dont les Gouverneurs, pourront activement s'engouffrer s'ils le souhaitent.

Pour ma part, mais ce n'est qu'une coïncidence de date due au fait que je suis né en juillet 55, je quitterai par contre mes fonctions dès le début de l'été prochain et, sauf demande imprévue d'ici là, c'est la dernière fois aujourd'hui que je prenais la parole dans un colloque en tant que dirigeant de l'IPW. J'espère que ces quelques réflexions auront répondu à l'attente des organisateurs et je vous remercie en tous cas doublement pour votre attention.